

**DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE****SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONNE****ARRONDISSEMENT DE NANTUA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL****N° 26C22**Séance du mardi 30 juin 2026
(Suite à celle du jeudi 25 juin 2026 « sans quorum »)**Président**

M. Jean-Luc SOULAT

Membres présents :MMES V. BAUD, C. BILLOT, R. DULLAART, S. REBOUL SALZE, I. ROSSAT-MIGNOD.
MM. R. ARNOULD, H. BOSSON, L. PERREAL, M. CHANEL, A. CHUARD, T. DRUET, E. COLLOMB (suppléant de O. CARRILLAT), P-A. REY, S. ROUAULT, P. SAUVAGET, D. TURC.**Membres ayant donné
procuration :**M. D. VAILLOUD à M. T. DRUET
M. A. BRANTUS à M. P-A. REY
M. D. LIMAL à M. R. ARNOULD
M. D. DOLDO à M. A. CHUARD
M. F. GUIBERTI à M. H. BOSSON**Membres absents excusés :**MMES. C. ILMAN, D. BEY, V. DEDOUX.
MM. G. SUSINI, C. CROS, L. COMTET, L. MIVELLE, A. MAGNIN, A. BLOUIN, P. ANTOINE, J-M. CHEVALLEY, N. ORSIER.**Membres absents :**MMES. M. LEVRAT, P. PLAGNAT-CANTOREGGI.
MM. F. CAMPAGNE, P. LEVRIER, J. GAUTIER, J. PRUDHOMME, G. CANICATTI, S. JOURNAL, L. TROTTET, F. COLLIN.**Membres en exercice :**

44

Quorum :

Séance sans nécessité de quorum

Présents :

17

Votants :

22

Date de la convocation :26 juin 2026 (suite à la 1^{ère} convocation le 19 juin 2026)**Secrétaire de séance :**

Monsieur Philippe SAUVAGET

Objet de la délibération :**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN
SUPPLEANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET
DE SUIVI DU VOLET « DECHETS » DU SCHEMA REGIONAL
D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE
DES TERRITOIRES (SRADDET)**

Le Comité syndical,

Vu les articles L.4251-1 à L.4251-11 du Code général des collectivités territoriales relatifs au Schéma régional d'aménagement du territoire, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET),

Vu le décret n°2016-1071 du 03 août 2016 relatif au SRADET,

Vu la délibération du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 19 et 20 décembre 2019 adoptant le SRADET,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 avril 2020 approuvant le SRADET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant que la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du volet « déchets » du SRADET a pour objet d'assurer la concertation entre les parties prenantes dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;

Considérant que cette commission consultative est composée notamment d'un représentant du SIVALOR ;

Considérant la nécessité de désigner un nouveau membre titulaire et un membre suppléant du SIVALOR à la CCES du SRADET, à la suite des élections municipales et communautaires ;

Considérant l'intérêt pour le SIVALOR de participer aux groupes de travail et aux réunions de la CCES du SRADET ;

En conséquence, il est demandé au Comité syndical de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de cette commission.

Monsieur le Président propose la désignation suivante :

MEMBRE TITULAIRE	
Jean-Luc SOULAT	Président
MEMBRE SUPPLEANT	
Sophie REBOUL SALZE	Vice-présidente Valorisation énergétique et suivi du marché de performances

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

APPROUVE la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant, ci-dessus
proposé par Monsieur le Président, au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi
du volet « Déchets » au SRADDET.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
M. Jean-Luc SOULAT



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

